

LA POSTE FACILITE LA CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE – VIE PERSONNELLE DES POSTIERS AIDANTS

Un accord social a été signé à La Poste, qui vise à améliorer la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des postiers aidants. Cet accord instaure plusieurs mesures phares pour les postiers aidants dont le recours au télétravail, une souplesse sur les horaires de travail, 3 jours d'autorisation d'absence par an ainsi que la création d'un « Fonds de solidarité aidants ».

Les aidants sont les personnes qui viennent en aide à un proche fortement dépendant, handicapé ou gravement malade, et qui a besoin de ce fait d'une assistance permanente. Cette activité est lourde à assumer et elle suppose du temps, pour s'occuper de la personne aidée dans sa vie quotidienne, l'accompagner à des rendez-vous médicaux ou accomplir des démarches. Etre aidant a donc nécessairement des répercussions sur la vie professionnelle.

Par la négociation de cet accord, La Poste et les organisations syndicales ont souhaité mettre en place des mesures pour faciliter la vie des postiers aidants au quotidien.

L'une des principales mesures est la création d'un « Fonds de solidarité aidants » qui permet de donner des jours de congés supplémentaires aux postiers qui aident un proche. Ils pourront obtenir jusqu'à 25 jours par an, renouvelables une fois. Le fonds est alimenté par La Poste, à hauteur de 1 000 jours par an, et par les postiers qui, par solidarité, voudront donner des jours de leurs propres congés.

Grâce à cet accord, les postiers aidants bénéficient également de mesures qui rendront leur organisation du travail plus souple :

- la mise en place de 3 jours d'autorisation d'absence par an pour d'accompagner le proche aidé à l'occasion de démarches médicales ou administratives,
- la possibilité de télétravailler,
- des facilités dans l'organisation de leur temps de travail (horaires),
- un accompagnement personnalisé s'ils ont un besoin d'évolution professionnelle, notamment effectuer une mobilité géographique.
- un accès simplifié au travail à temps partiel.

Cet accord complète les aides déjà existantes à La Poste comme le « guichet des aidants », une plateforme téléphonique, qui répond à leurs interrogations, les accompagne dans leurs démarches administratives et leur présente les offres sociales de La Poste dédiées aux aidants.

Cet accord social innovant est conclu pour une durée de 3 ans.

À propos du Groupe La Poste

Société anonyme à capitaux 100 % publics, Le Groupe La Poste est organisé en cinq branches : Services-Courrier-Colis, La Banque Postale, Réseau La Poste, GeoPost, Numérique. Le Groupe est présent dans plus de 40 pays sur 4 continents. Chaque jour, les 17 000 points de contact de La Poste, 1er réseau commercial de proximité de France, accueillent 1,6 million de clients. La Poste distribue 23,265 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine. En 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 23,294 milliards d'euros, dont 22,4 % à l'international, et emploie plus de 250 000 collaborateurs. Plus proche, plus connectée, La Poste accélère sa transformation numérique en proposant une gamme de services autour de son rôle d'opérateur universel des échanges. Le Groupe La Poste, dans son plan stratégique « La Poste 2020 : Conquérir l'avenir » s'est donné pour objectif d'accélérer le développement de ses cinq branches et de conquérir de nouveaux territoires. Présente pour tous, partout et tous les jours, La Poste met le facteur humain et la confiance au cœur de la relation avec ses clients pour devenir la première entreprise de services de proximité humaine.

Contact presse La Poste :

service.presse@laposte.fr

Téléphone : 01.55.44.22.37